

Montréal, le 24 janvier 2022

PAR COURRIEL

Monsieur François Legault Premier ministre Édifice Honoré-Mercier, 3º étage 835, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Retards de paiement dans la construction - Stratégie gouvernementale des marchés publics

Monsieur le Premier ministre,

La présente vise à vous informer d'un enjeu qui perdure depuis trop longtemps déjà, celui des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Mais surtout, nous souhaitons porter à votre attention l'opportunité que représente à nos yeux le dépôt prochain de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour régler la portion marchés publics de cet enjeu majeur pour notre industrie. Mentionnons au passage que nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables.

La Coalition contre les retards de paiement dans la construction

Permettez-nous tout d'abord de vous en dire plus sur nous. La Coalition contre les retards de paiement dans la construction (ci-après la Coalition) est un regroupement d'associations d'entrepreneurs en construction qui a vu le jour à l'automne 2013 et dont l'objectif est de mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans ce secteur. La Coalition représente l'ensemble des entrepreneurs généraux et spécialisés, lesquels sont impliqués dans toutes les étapes d'un projet de construction. Ce sont des dizaines de milliers d'entreprises qui sont pour la plupart (environ 80 %) constituées de cinq salariés ou moins et qui embauchent plus de 175 000 travailleurs et travailleuses. La Coalition compte parmi ses membres l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC).

Une problématique aux impacts multiples qui perdurent depuis trop longtemps

Notre objectif est simple : trouver une solution efficace et permanente à la problématique des délais de paiement dans l'industrie de la construction. Cet enjeu n'est pas nouveau. D'ailleurs, la Coalition a commandé une étude à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, publiée en 2014 et que vous trouverez en pièce jointe de la présente. Elle fait état des impacts majeurs des retards de paiement dans l'industrie de la construction et sur l'ensemble de l'économie québécoise :

- Les entreprises du secteur sont privées de fonds importants pour le bon déroulement de leurs activités;
- · Les frais encourus par les intérêts s'accumulent;
- Une perte de productivité des entreprises;
- Un exode des petites et moyennes entreprises vers le privé au détriment des contrats publics;

a mis en forme : Interligne : Multiple 1,15 li



- Un gonflement des soumissions par le peu de joueurs qui ont les reins solides pour participer aux appels d'offres publics;
- Un coût économique des retards de paiement en 2014 évalué à approximativement 1 milliard de dollars par année pour le Québec.

En 2018, le gouvernement a mis en place un *Projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction et aux sous-contrats publics qui y sont liés*, qui touche une cinquantaine de contrats de construction publics. Celui-ci a pris fin en août 2021 et nous attendons impatiemment le dépôt du rapport du Secrétariat du Conseil du trésor.

Une recommandation de la Commission Charbonneau

Rappelons par ailleurs que la Commission Charbonneau s'est intéressée aux facteurs occasionnant une diminution de la concurrence, une pression à la hausse sur les prix et pouvant mener à différents stratagèmes. La recommandation n°15 du rapport de la Commission porte d'ailleurs expressément sur les retards de paiement dans la construction, nous l'ajoutons en pièce jointe de la présente. Or, votre gouvernement n'y a toujours pas donné suite.

Les autres législatures en action

Pendant ce temps, d'autres législatures canadiennes, américaines et européennes ont déjà mis en place diverses initiatives, notamment législatives et réglementaires, afin de s'attaquer concrètement à cette problématique, certaines depuis plusieurs années. L'étude économique de RCGT contient d'ailleurs une analyse des lois mises en place à l'étranger à cet égard, notamment en Europe et aux États-Unis. Près de nous, soulignons qu'en Ontario, une loi contenant des mesures permanentes sur les paiements rapides pour l'ensemble des contrats de construction (publics et privés) a été adoptée et est en vigueur depuis le 1er octobre 2019. Le gouvernement fédéral a aussi adopté une loi au même effet.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics : une opportunité d'agir rapidement

Résultats des courses, c'est l'État québécois et les citoyens qui paient la facture encore aujourd'hui. Pourtant, une solution existe. Nous sommes convaincus que le gouvernement doit profiter du dépôt de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* pour légiférer afin de baliser les paiements pour les travaux de construction dans le secteur public. Nous en faisons une demande formelle. Tel que nous le disions d'emblée, nous saluons votre désir de favoriser l'approvisionnement local par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mais encore faut-il que ces derniers payent les entreprises québécoises dans des délais raisonnables.

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte actuel est difficile pour les entrepreneurs du secteur de la construction : coût d'approvisionnement en forte hausse, pénurie de main-d'œuvre, impacts de la COVID-19 dans les dernières années, etc. Le fait de ne pas s'attaquer à cet enjeu de façon permanente a et continuera d'avoir une incidence sur la volonté des entrepreneurs de réaliser les projets qui sont chers à votre gouvernement et importants pour les Québécoises et les Québécois, notamment ceux énumérés dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*. Malheureusement, nous n'avons pas senti, depuis l'élection d'octobre 2018, d'appétit de la part de votre gouvernement de régler cette problématique. Il n'est pas trop tard pour poser ce geste structurant.

C'est dans ce contexte que nous sollicitons une rencontre avec vous dans les plus brefs délais. Sachez qu'un membre de notre équipe communiquera dans les prochaines heures avec la vôtre afin d'y donner suite.



Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, nos salutations distinguées.

Les représentants de la Coalition,

Denis Thibault, Président C.A. Association d'isolation du Québec

Signatures

 p. j. Projet de loi 66 — Mémoire de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction Étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), 26 février 2015

Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, novembre 2015